

# **GETLINK S.E.**

## Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2020 -  
Résolution n°22

## **KPMG AUDIT**

SIEGE SOCIAL : 2, AVENUE GAMBETTA - 92066 PARIS LA DEFENSE  
TEL : +3301 55 68 68 68

CAPITAL DE 5 497 100 EUROS – RCS 775726417 R.C.S Nanterre

## **MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE  
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET  
CONSEIL DE SURVEILLANCE  
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

# **GETLINK S.E.**

Société européenne au capital de 220 000 011,27 €

Siège Social : 3 rue La Boétie, 75008 Paris

RCS : 483 385 142 RCS PARIS

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2020 -  
Résolution n°22

**GETLINK S.E.**

Assemblée générale  
extraordinaire du 30  
avril 2020

Résolution n°22

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

*Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 8 avril 2020*

Les Commissaires aux comptes

**K P M G A U D I T**

---

Philippe CHERQUI

**M A Z A R S**

---

Francisco SANCHEZ